

ST BENOIT LA FORET

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09 Janvier 2012**

Etaient présents (12) : Mr Didier GUILBAULT, Mr Thierry BENOIST, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mr Roger AUPETIT, Mr Gilles FIÉ, Mr Jean-Michel CASSAGNE, Mr René DAUDIN, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Véronique SANTERRE, Mme Marylène PERRIGAULT, Melle Chantal PACHET, Mme Renée THEVES.

Etait absent représenté (1) : Mr Jean-Charles CARRE, pouvoir à Mr Didier GUILBAULT

Etait absent (1) : Mr Eric MOUTARDIER

Monsieur Thierry BENOIST a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande si il y a des observations sur le compte-rendu du 24 Novembre 2011.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Décision modificative N° 2011-02 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions du maire concernant les virements de crédits suivants :

Chapitres / Opérations	Libellés	Recettes	Dépenses
21-000	Immobilisations corporelles		-163,56
232-00	Immobilisations incorporelles		163,56
61/011	Services extérieurs		-7758,43
62/011	Autres services extérieurs		-4000,00
65	Autres charges de gestion courante		-4000,00
6611	Charges d'intérêts emprunts et dettes		15692,23
673	Titres annulés (exercices antérieurs)		66,20

2. Tarifs 2012 des services municipaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réévaluer les tarifs des services municipaux.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Salle des Fêtes :

	Habitant de la Commune	Hors commune	Chauffage
Week-end	300 €	400 €	95 €

1 Journée	200 €	280€	60 €
Vin d'honneur	45 €	60 €	35 €
Caution : 500 €			
<u>Cuisine :</u>			
Réunion	20 €	25 €	
Repas	40 €	50 €	
Caution : 50 €			

Associations communales : Location gratuite pour des évènements « tout public ». Le chauffage sera payant selon le tarif annuel à partir de la seconde utilisation (année civile).

Divers :

Vaisselle	Tarif		Matériel de Pique Nique	Tarif
Pour 50 Personnes	20 €		1 à 4 Tables 2 à 8 Bancs	10 €
Pour plus de 50 personnes	30 €		5 à 10 Tables 10 à 20 Bancs	20 €
			11 à 20 Tables 22 à 40 Bancs	30 €
Caution	100 €			170 € tables 80 € bancs

Associations communales : Location gratuite pour des évènements « tout public ».

Ces tarifs sont applicables à partir du 15 Janvier 2012.

3. Redevance Inhumation en terrain commun :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Fixe le montant de la redevance inhumation à 130 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 19 H 45.